

D.C.E.

MARS 2020



**DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES – ind 00**

LOT 06 AMENAGEMENT INTERIEUR

MAITRISE DE L'OUVRAGE

VILLE DE TULLINS

**REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE
FABRE EGLANTINE DE TULLINS FURES (38)**

MAITRISE D'OEUVRE



GRAND PARIS – CITE DESCARTES - 18 rue Albert Einstein – 77 420 CHAMPS SUR MARNE T +33 (0)1 60 06 04 75
HAUTS DE FRANCE 2, RAMPE ST MARCEL – 02000 LAON T +33 (0)3 23 22 61 06
GRAND EST - 23, rue de Savoye – 51100 REIMS T +33 (0)3 26 05 83 90
LYON – 74, rue Maurice Flandrin – 69 003 LYON T +33 (0)4 37 69 99 26

SARL D'ARCHITECTURE & D'INGENIERIE AU CAPITAL DE 150000 € - RCS COMPIEGNE B 403 616 030 CODE NAF 7111Z - SIRET 403 616 030 000 58 - N° ORDRE DES ARCHITECTES : S03360

LOT 06 – AMENAGEMENT INTERIEUR

Avant-propos

L'acceptation de la commande implique une adhésion totale de l'entreprise aux diverses clauses de l'ensemble des documents remis concernant cette affaire, tels que les descriptifs de tous les corps d'état, ainsi que les éventuels plans d'aménagement du chantier dont elle reconnaît avoir pris connaissance.

L'entreprise accepte sans réserve l'ensemble des conditions et prescriptions définies dans les "GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT".

Il est rappelé en particulier que les prescriptions du présent C.C.T.P. ne sont pas limitatives, l'entrepreneur étant tenu de fournir et d'exécuter toute prestation nécessaire au parfait achèvement de l'ouvrage dont le détail de description aurait pu être omis.

De même, dans le cas où il apparaîtrait un manque de conformité dans la rédaction du présent C.C.T.P., il incomberait à l'entrepreneur de le rectifier, étant bien spécifié que le montant de son offre devrait correspondre à des ouvrages totalement conformes aux prescriptions des documents techniques contractuels applicables au présent lot.

En tout état de cause, l'entrepreneur est soumis à une obligation de résultat et non pas à une obligation de moyens. Il lui incombe de prendre toutes les dispositions de son choix pour obtenir les résultats imposés.

Il est rappelé également que l'entrepreneur reconnaît s'être rendu compte de l'état des lieux et qu'il a fait son affaire des difficultés d'accès éventuelles.

Les travaux doivent être exécutés dans des conditions telles que les ouvrages présentant toutes les qualités de stabilité et de durée soient conformes à l'Art de bâtir.

1/ Etendue des travaux – Réglementations - Normes

I - Etendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- ❑ Chapitre 000 – Travaux de cloisons et doublages
- ❑ Chapitre 100 – Réalisation de faux plafonds
- ❑ Chapitre 200 – Travaux de menuiseries intérieures

II - Documents de référence contractuels

❑ DTU ET NORMES FRANCAISES

La liste des DTU actuellement en vigueur est intégrée dans les "Généralités tous corps d'état" du présent C.C.T.P. L'entrepreneur sera tenu de suivre les prescriptions de ces documents réglementaires en complément de la description des travaux à réaliser.

❑ REGLES DE CALCUL ET AUTRES REGLES

Editées par le C.S.T.B.

❑ REGLES PROFESSIONNELLES

2/ Spécifications techniques particulières - Chantier

2.1 – Spécifications techniques pour les travaux de dépose et de démolitions.

Se reporter aux prescriptions rédigées dans les « GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT ».

2.2 – Spécifications techniques pour les travaux à réaliser dans l'existant.

Se reporter aux prescriptions rédigées dans les « GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT ».

2.3 – Spécifications techniques pour les cloisons sèches et les travaux de plâtrerie

I - Enduits intérieurs en plâtre

Prescriptions relatives aux matériaux

Plâtres, eau de gâchage, adjuvants, charges devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1

Les angles seront en matière plastique ou en métal traité contre la corrosion conformément aux prescriptions de l'article 3.3 du CC 25.1 à l'exclusion de protection par peinture.

Prescriptions concernant les supports

Les travaux préparatoires, à réaliser sur certains supports avant exécution des enduits, seront réalisés dans les conditions précisées au chapitre III du CC 25.1 Les éléments métalliques des supports en contact avec le plâtre seront traités contre la corrosion comme spécifié au dernier alinéa de l'article 3.3 du CC 25.1.

Il est précisé que l'entrepreneur aura implicitement à sa charge la fourniture et la pose de tous grillages ou treillages nécessaires à la bonne tenue des enduits sur certains supports particuliers dont la nature du parement les rend nécessaires.

Mêmes spécifications en ce qui concerne les obligations imposées par l'article 3.44 du CC 25.1 pour ce qui est de grillages ou treillages à prévoir aux jonctions de supports de natures différentes. Les grillages nécessaires seront mis en oeuvre dans les conditions précisées à l'art. 3.43 du CC susvisé.

Etat de surface des enduits finis

Conformément à l'article 5.4 du CC susvisé, les tolérances de planéité seront les suivantes :

- planéité locale : 1 mm sur 0,20 m
- planéité générale : 10 mm sur 2 m (enduits sans nus ni repères).

Prescriptions complémentaires

Dans le cas d'huisseries et bâtis bois, l'enduit plâtre fini devra parfaitement affleurer ces éléments.

Les angles métalliques devront toujours être complètement et parfaitement enrobés.

Dans le cas où le parement des enduits ne répondrait pas aux prescriptions du présent article, le maître d'oeuvre pourra faire reprendre les travaux par le présent lot, ou faire exécuter des travaux préparatoires supplémentaires par l'entrepreneur chargé des travaux de revêtements muraux, mais aux frais du présent lot.

II - Cloisons et habillages en plaques à parement plâtre

Prescriptions générales

Les ouvrages en plaques de parement en plâtre devront répondre au DTU 25.41.

Nature et qualités des matériaux

- les fers et aciers devront répondre aux normes NF et EN qui les concernent, du domaine ICS 77-140 (catalogue AFNOR). Pour les constructions métalliques en acier, les matériaux et fournitures devront être conformes aux prescriptions du DTU32.1 - Chapitre II
Tous les laminés, profilés, tubes, etc. devant être mis en œuvre seront de 1^{re} qualité, liants, nerveux, sans aspérités, griffe, gerçure, brûlure ou autre défaut pouvant nuire à l'aspect ou à la qualité des ouvrages.
- les alliages d'aluminium devront répondre aux normes NF et EN qui les concernent, du domaine ICS 77-140 (catalogue AFNOR). Les tôles et profilés mis en œuvre seront en alliage AGS, de codification 6060 AGS T5 selon norme NF P 50-401. Pour les constructions métalliques en alliage léger, les matériaux et fournitures devront être conformes au DTU 32.2 - Chapitre III.
- les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant. Cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF-SNFQ poinçonnée par le fabricant. Les serrures devront répondre aux normes visées ci-dessus, et porter la marque NF-SNFQ-1 ou A 2 P Serrures.
- les visseries et petits accessoires devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours selon leur usage en alliage léger, ou en acier cadmié ou en inox.
- les joints et garnitures souples seront titulaires du label SNJF.
- les produits verriers devront répondre aux différentes normes énumérées à l'article 5.8 de la norme NF P 23-005.
- pour tous les ouvrages fabriqués titulaires d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des articles estampillés (NF, CERFF, EWAA, QUALICOAT, ECCA, SNJF, CEKAL etc...).

Protection contre la corrosion des ouvrages en métal ferreux

Sauf spécifications différentes au CCTP ci-après, les ouvrages en métal ferreux seront traités contre la corrosion par l'un ou l'autre des procédés suivants, selon préconisations précisées au CCTP :

Préparation des fers en atelier

Les ouvrages devront, être traités comme suit:

- décalaminage complet par tout autre moyen efficace autre que le grenailage
- brossage et dépoussiérage
- application d'une couche primaire inhibitrice de rouille d'épaisseur minimum 50 microns
- application d'une couche antirouille
- révision sur chantier de cette couche primaire et exécution de retouches sur éraflures, marques, etc...

Galvanisation

Galvanisation à chaud en atelier ou en usine, répondant à la norme NF A 91-121 - Revêtement minimal Z350

Protection contre la corrosion des ouvrages en alliage léger

Selon spécifications ci-après au présent CCTP, la protection contre la corrosion sera traitée par :

- anodisation répondant à la norme NF A 91-450, label EWAA-EURAS, avec garantie de bonne tenue de 10 ans :
- EWAA - Classe 15 pour milieu atmosphérique normal
- laquage industriel répondant à la norme NF A 50-452 : revêtement par laque thermodurcissante label QUALICOAT, accompagné d'une garantie de bonne tenue de 10 ans pour le blanc et de 5 ans pour les autres coloris.

Prescriptions particulières

- L'entrepreneur du présent lot devra les arêtes métalliques protégeant les angles saillants et tous travaux accessoires indispensables pour assurer le parfait et complet achèvement des constructions du présent lot.
- L'entrepreneur du présent lot prendra les contacts nécessaires avec les autres entrepreneurs des lots d'électricité, plomberie, chauffage et autres corps d'état pour étudier avec eux l'emplacement et les meilleures possibilités de passage des diverses canalisations.
- L'entrepreneur devra tous les percements nécessaires aux autres corps d'état - plombier, électricien etc... sous réserve que ceux-ci fournissent les positionnements.
- Ces percements seront faits par découpe et non par percussion et plus particulièrement pour la mise en place des boîtiers électriques. Il doit également la mise en place dans ses plaques des canalisations électriques laissées en attente par l'électricien.
- La largeur des joints entre plaques ne devra pas être supérieure à 2 mm d'espacement, les vis le long du bord de la plaque seront disposées suivant les indications du fabricant et ce en fonction de l'écartement des supports.
- Les plaques seront posées de telle sorte que deux plaques adjacentes ne présentent pas de désaffleurement supérieur à 1 mm entre les deux arêtes en regard et + ou - 3 mm pour l'aplomb.
- La tolérance d'alignement de chaque file de joint ne devra pas excéder 5 mm.
- Les joints seront dissimulés par la mise en œuvre d'un enduit de collage puis d'une bande d'armature et enfin d'un enduit de finition suivant prescriptions du fabricant. Bandes armées aux angles saillants.

- Les huisseries seront mises en place au montage des cloisons – le cas échéant en collaboration avec l'entreprise de menuiserie. Calfeutrement au plâtre au droit des huisseries métalliques pour respect du degré CF éventuellement imposé et des coefficients d'isolation phonique demandés ou selon la réglementation en vigueur. Il ne sera pas posé de bord aminci le long des précadres.
- Il sera dû toutes les découpes autour des tuyaux, trappes etc... pour une parfaite finition.
- L'entrepreneur devra toute la reprise de toutes les parties ayant donné lieu à des fissures et si des fissures apparaissent les tentures étant exécutées, il aura de plus à sa charge les raccords de peinture indispensables.
- Le spitage des pattes de fixation dans les planchers et plafonds n'est pas autorisé, sauf accord préalable du bureau de contrôle.

III - Prescriptions communes

Raccords - Calfeutrements - Etc.

Sur les surfaces enduites en plâtre, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état ainsi que tous les calfeutrements, garnissages, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres
- tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux, le cas échéant. Ces raccords, calfeutrements, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa. Le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres corps d'état sur les cloisons de toutes natures.

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

Protections et nettoyages

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou par la colle.

Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés.

Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus. Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment.

IV – Limites de prestations

Les travaux à la charge des autres corps d'état sont indiqués au chapitre 3.

V – Garanties

Les délais sont indiqués au C.C.A.P.

2.4 – Spécifications et prescriptions techniques pour les faux-plafonds

I – Conditions de pose des plafonds

Tous les faux-plafonds visés par le DTU 58.1, de quelque catégorie qu'ils soient, ne pourront être mis en œuvre que dans les conditions définies à l'article 3.1 du CC de ce DTU.

II – Prescriptions de mise en oeuvre

Généralités

Les travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

Ossatures - Suspentes - Fixations

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Sur des supports en béton, ces fixations se feront par fixations autorisées par le B.E.T

Tous les éléments de l'ossature et ceux des suspentes et des fixations en métal ferreux devront avoir été traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, ou être en métal inoxydable.

Revêtements de plafond

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée notamment en ce qui concerne les ajustages en rives.

Coordination avant et pendant les travaux

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- remettre aux autres entreprises intéressées - copies au maître d'œuvre - tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider lesdites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.

En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :

- de s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de plafonds
- de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

III - Spécifications diverses

Etat de livraison des faux-plafonds

Les joints de dilatation devront impérativement être respectés et le passage de ces joints devra être conforme aux prescriptions du cahier des charges du DTU 58.1 art. 3.5 suivant le ou les types d'ossatures prévus.

Les faux-plafonds devront être livrés pour la réception, dans un état absolument irréprochable et il ne sera toléré aucune tache, souillure, épaufrure de rive, empreinte ou autres défauts susceptibles de nuire à l'aspect final.

Tout élément présentant l'un de ces défauts sera immédiatement à remplacer aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

Sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, sans supplément de prix, toutes les sujétions d'exécution imposées par les impératifs des autres corps d'état, notamment :

- toutes façons de trappes ou volets amovibles ou autres parties de revêtement démontable, pour permettre l'accès aux robinets, tuyauteries, boîtes de dérivation, etc.
- tous percements et découpages pour passage de tuyauteries, gaines, bouches de ventilation contrôlée ou de soufflage, etc.

tous découpages pour mise en place d'appareils d'éclairage ou autres encastrés dans les faux-plafonds.

Ossatures pour équipements techniques

Les équipements techniques tels que : appareils de conditionnement d'air, installations de canalisations fluides, appareils d'éclairage, etc., ne seront pas solidarités avec les faux-plafonds.

Sécurité contre l'incendie

Les éléments constitutifs des faux-plafonds suspendus et les matériaux de revêtement en plafond doivent être classés au minimum M1 pour les dalles et M0 pour les systèmes de suspension.

Aucune matière moyennement ou facilement inflammable ne doit se trouver dans l'intervalle existant entre le faux-plafond et le plancher haut support.

IV – Limites de prestations

Travaux à la charge des autres corps d'état :

- indication des interventions et plans d'implantation des ouvrages techniques à mettre en œuvre
- coordination pour le passage des réseaux

V - Garanties

Les délais sont indiqués au C.C.A.P.

2.5 – Spécifications techniques pour les travaux de menuiserie intérieure

I – Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes NF B 52-001 /4 /5 et NF B 53-510.

Protection insecticide et fongicide selon DTU.

Couches de préparation compatibles avec les couches de finition réalisées par l'entrepreneur titulaire du lot peintures.

Couches primaire de protection contre la corrosion sur les pièces de ferrage et articles de quincaillerie.

Tous les articles de ferrage ou de quincaillerie devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ.

II – Echantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre.

Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes etc.), l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.

III – Clés – Combinaisons

Clés

L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clés en 10 exemplaires pour toutes les serrures.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux.

Il aura donc en cours de chantier pris toutes dispositions utiles pour assurer aux autres corps d'état l'accès aux locaux sans qu'il soit nécessaire de leur confier les clés. Les trousseaux seront étiquetés, chaque clé comportera l'indication de la porte à laquelle elle correspond.

Ces clés ne comporteront aucune trace d'oxydation. Toute clé perdue entraînera obligatoirement (tout au moins pour les serrures de sûreté) le remplacement de cette serrure.

Combinaison des serrures

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison des serrures.

Dans ce but, cet entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage. L'entrepreneur du présent lot aura ainsi à sa charge de coordonner avec les entrepreneurs des autres lots concernés les commandes des serrures et cylindres susceptibles de faire partie de la combinaison de serrures.

Dans le cas de travaux dans un établissement existant, l'entrepreneur du présent lot devra l'extension de l'organigramme existant et si aucune prescription n'est faite ou si aucune mention explicite n'est portée dans la description des travaux prévus dans le projet au chapitre 3 du présent CCTP, la fourniture et la pose de cylindres (à raison de 3 par portes créées ou portes anciennes modifiées) incomberont au titulaire du présent lot.

IV – Tenue au feu

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retard sur le planning d'exécution.

La mise en œuvre des blocs-portes coupe-feu 1 heure devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.

La mise en œuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'avis technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant.

En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux « commentaires » de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur. Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1-M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

Lorsqu'il est demandé, pour une porte, une qualité de résistance au feu, c'est l'ensemble « bloc-porte avec toute sa quincaillerie » et son oculus le cas échéant qui doit présenter cette qualité. Les portes CF à fermeture automatique ouvertes en temps normal porteront sur une plaque « PORTE COUPE FEU, NE METTEZ PAS D'OBSTACLE A SA FERMETURE ».

Les portes à fermeture automatique, fermées en temps normal, porteront sur une plaque « PORTE COUPE FEU A MAINTENIR FERMEE ».

V – Règles d'exécution (pose et fixations)

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-dessus.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Pour la réception des ouvrages, l'entrepreneur devra vérifier le bon fonctionnement et la manœuvre de toutes les portes.

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU 36.1 articles 5.811, 5.822, 5.823, 5.824, 5.84 et 5.85 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

En ce qui concerne ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros œuvre.
- dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements,
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner de prestations supplémentaires pour les autres corps d'état,
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1, articles 5.86 et 5.882.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

VI – Habillages – couvre-joints

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits. Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

VII – Recouvrement des vantaux de porte en partie basse

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recouvrements en partie basse des portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu. Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

VIII – Prescriptions concernant la vitrerie

La mise en œuvre des vitrages et des parecloses devra être effectuée dans les conditions définies par les documents techniques suivants :

- DTU 39 vitrerie - miroiterie
- norme NF P 23-305.

Il est rappelé ici l'obligation de calage des vitrages. Les calages d'assise, périphériques et latéraux devront répondre aux spécifications des documents techniques.

Les jeux, tant périphériques que latéraux, devront être conformes aux prescriptions des documents techniques.

Les fixations devront assurer le maintien du vitrage dans la feuillure, indépendamment des garnitures d'étanchéité.

L'étanchéité des vitrages devra être parfaite. A cet effet, en fonction du système d'étanchéité préconisé, la mise en œuvre desdits matériaux sera exécutée conformément aux spécifications des documents techniques.

Les dispositions complémentaires particulières à certains types de vitrages tels que vitrages isolants thermiques et vitrages feuilletés seront celles définies aux articles correspondants des documents techniques.

Enfin, il est utile de rappeler que le titulaire du présent lot restera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception et qu'en fin de travaux, il devra nettoyer parfaitement tous ses vitrages sur les deux faces.

IX – Parements stratifiés, lamifiés, replaqués etc...

Les ouvrages en panneaux stratifiés, lamifiés, placages, etc. devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite.

Les coupes, ajustages, joints, etc. devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimales soient elles.

Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc.

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

X – Articles de ferrage – quincaillerie

Avant toute commande, l'entrepreneur devra proposer à l'approbation du maître d'œuvre les modèles et type d'articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage d'utiliser. Ces articles devront répondre aux spécifications ci-après.

Le maître d'œuvre aura toujours le droit de refuser les articles proposés s'ils ne répondent pas aux prescriptions et spécifications du présent CCTP.

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles et trous nécessaires pour scellement
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

XI – Protection et nettoyage des ouvrages finis

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception. Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace.

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis... devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.

Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :

- le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires,
- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.

Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture...et tous les résidus des films de protection...

XII – Garanties

Les délais sont indiqués au C.C.A.P.

3/ Description des travaux prévus dans le projet

CHAPITRE 000 : CLOISONS / DOUBLAGES



DESCRIPTION DES ARTICLES :

ARTICLE 001 – CLOISONS PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE 98 / 48 TRES HAUTE DURETE

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et pose selon les prescriptions du fabricant de cloisons droites 98/48 CF1h comprenant une ossature métallique intérieure en acier galvanisé (rails et raidisseurs selon besoins) avec interposition d'une laine minérale et deux parements constitués chacun de 2 plaques de plâtre d'épaisseur minimum 13mm très haute résistance.

Type d'ossature, répartition des montants selon hauteur. Fixation des rails des cloisons au sol et au plafond dans les dalles de plancher.

Les plaques seront de type hydrofuge, dans les locaux humides (sanitaires, local ménage). L'entrepreneur devra alors la mise en œuvre d'un joint étanche en pied de cloison pour s'opposer au passage de l'eau (avec soit 2 cordons mastic, soit une bande mousse imprégnée comprimée). Cette prestation comprend également la mise en œuvre d'une bande de renfort pour permettre le collage direct de faïences sur ces cloisons, mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant. Enfin, il sera dû au présent article les inserts spécifiques à l'intérieur des cloisons, permettant de fixer correctement les consoles de lavabos ou autres appareils techniques suspendus.

Revêtements de finition prévus : peinture acrylique (lot peinture) ou faïence (lot GO).

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'intégration de blocs-portes et châssis, d'accessoires, de calfeutrements CF et phoniques et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Le PV feu est à fournir en phase préparation de chantier.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Cloisons de distribution et bouchements de baies selon plans.

ARTICLE 002 – CONTRE CLOISON DE DOUBLAGE D'ISOLATION THERMIQUE DE MURS EXTERIEURS, TOUTE HAUTEUR

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant d'une contre-cloison avec plaques de plâtre simple parement sur ossature métallique, toute hauteur.

Ensemble d'épaisseur environ 0.118 m comprenant :

- Une ossature métallique intérieure en acier galvanisé (raidisseurs selon besoins avec répartition des montants selon hauteur),
- Une isolation thermique en laine minérale d'épaisseur 100mm. Caractéristique thermique $R=3.12 \text{ m}^2/\text{K/W}$ minimum, certifié ACERMI, toute hauteur.
- Un parement constitué d'une plaque de plâtre THD d'épaisseur **18mm**, toute hauteur. La plaque sera composée d'un coeur en plâtre hydrofugé compris entre 2 parements cartonnés spécialement traités contre l'absorption d'eau ou d'humidité, dans les locaux humides (sanitaires et parties de murs recevant des éviers). En plus de cette précaution, un produit hydrofuge adapté sera mis en œuvre après la réalisation des joints (bandes).

L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'un joint étanche en pied de cloison pour s'opposer au passage de l'eau (avec soit 2 cordons mastic, soit une bande mousse imprégnée comprimée). Revêtement de finition prévu : peinture acrylique (lot peinture) ou faïence (lot GO)

Fixation des rails au sol et au plafond.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'accessoires, de calfeutrements, d'habillage et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Doublage thermique des murs extérieurs du bâtiment et de la cage d'escalier.

ARTICLE 003 – DOUBLAGE INTERIEUR

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant d'un parement constitué d'une plaque de plâtre haute dureté d'épaisseur 13mm, collée de part et d'autre des murs intérieurs selon plans.

Ces plaques de plâtre seront du type hydrofuge dans les locaux humides. L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'un joint étanche en pied de cloison pour s'opposer au passage de l'eau (avec soit 2 cordons mastic, soit une bande mousse imprégnée comprimée). Cette prestation comprend également la mise en œuvre d'une bande de renfort pour permettre la mise en peinture des supports, mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'intégration de blocs-portes et châssis, d'accessoires, de calfeutrements CF et de finition. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 25.41

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications selon repérage des plans :

- doublage collé sur les murs intérieurs bruts en parpaing ou béton ou pierre et devant recevoir une peinture ou toile de verre.

ARTICLE 004 – CONTRE CLOISON

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant d'une contre-cloison avec 2 plaques de plâtre sur ossature métallique.

Ensemble comprenant :

- Une ossature métallique intérieure en acier galvanisé (raidisseurs selon besoins avec répartition des montants selon hauteur),
- Un parement constitué de 2 plaques de plâtre d'épaisseur 13mm ou 1 de 25mm, toute hauteur. La plaque sera composée d'un cœur en plâtre compris entre 2 parements cartonnés. Bandes papier et passes d'enduit pour une parfaite finition. L'indice d'affaiblissement acoustique du système sera de 21dB

L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'un joint étanche en pied de cloison pour s'opposer au passage de l'eau (avec soit 2 cordons mastic, soit une bande mousse imprégnée comprimée). Revêtement de finition prévu : faïence (lot GO)
Fixation des rails au sol et au plafond.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'accessoires, de calfeutrements, d'habillage et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Contre cloison sur le mur de façade du bâtiment se retrouvant dans la cage d'escalier.



ETENDUE ET LIMITES DES PRESTATIONS :

Les travaux de faux plafonds à la charge de l'entreprise comprendront les prestations suivantes (cochées):

- Faux plafonds standards et acoustiques

Les travaux à la charge des autres corps d'état comprennent :

- les plans de réservation, d'implantation des appareillages, des réseaux de toute nature, des appareils d'éclairage en plafond et des habillages (dimensions comprises) des différents ouvrages techniques.



DESCRIPTION DES ARTICLES :

ARTICLE 101 – FAUX-PLAFOND ACOUSTIQUE EN DALLES 600 x 600mm

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et pose de dalles d'épaisseur 25 mm. Dimensions 600 x 600 mm. Ces panneaux seront posés et clipsés sur des profilés T de 24 mm conformément aux prescriptions du fabricant. Classement au feu M1. Calepinages et teintes des éléments au choix du maître d'œuvre. Coefficient d'absorption acoustique minimal $\alpha_w = 0.9$ à 500 Hz.

Réalisation d'un pare vapeur continu assurant l'étanchéité à l'air, à placer au plus proche de la toiture afin de permettre les interventions ultérieures dans le plénum. Continuité de l'étanchéité à assurer avec la membrane pare-vapeur réalisée dans les contre-cloisons de doublage et autres types de plafonds.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, d'accessoires, de découpes, de raccords, de traitement JD le cas échéant et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Faux-plafonds adaptés dans les locaux humides (sanitaires,...)

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Faux plafonds en dalles des locaux du RDC excepté le rangement et TGBT selon plans.

ARTICLE 102 – FAUX-PLAFOND ACOUSTIQUE EN DALLES 600 x 600mm REI30.

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et pose de dalles d'épaisseur 40 mm en panneau de laine de roche haute densité revêtu d'un voile décoratif. Dimensions 600 x 600 mm. Ces panneaux seront posés et clipsés sur des profilés T de 24 mm conformément aux prescriptions du fabricant. Classement au feu M1. Calepinages et teintes des éléments au choix du maître d'œuvre. Coefficient d'absorption acoustique minimal $\alpha_w = 1.0$ à 500 Hz.

Réaction au feu selon la norme EN 13 501-1 : A1 pour le blanc et A2-S1 pour les couleurs.

Résistance au feu : REI30.

PV de caractérisation des performances au feu à fournir.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, d'accessoires, de découpes, de raccords, de traitement JD le cas échéant et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Faux-plafonds adaptés dans les locaux humides (sanitaires,...)

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Faux plafonds en dalles des locaux, circulations du R+1 excepté le local ménage et le rangement.

ARTICLE 103 – PLAFOND PLATRE SUSPENDU CF = 1H

Exécution

Fourniture et mise en œuvre de plafond à joints non apparents (horizontal) constitué par vissage de plaques de plâtre sur une ossature métallique en acier galvanisé suspendue par pattes à la structure support. L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose selon les prescriptions du fabricant de plafonds horizontaux CF=1 H à joints non apparents comprenant une ossature métallique en acier galvanisé fixée à l'aide de suspente sous l'ossature primaire. Plafond constitué de plaques de plâtre cartonnée M0, à haute résistance au feu. Cette ossature devra permettre la fixation des profilés métalliques supports du plafond plâtre. Cette ossature sera composée de tout accessoire permettant sa mise en œuvre et sa résistance au feu à savoir des attaches, des éclisses, des suspentes, des cavaliers... Type et répartition d'ossature selon portée maximale.

Compris finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande microperforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A (soignée), le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition.

Ces faux plafonds ayant une fonction de protection incendie, outre le fait que le type employé devra être titulaire des procès verbaux de résistance au feu correspondant au matériau et au type de support, il sera apporté une attention particulière à la hauteur de plénum préconisé dans les dits PV d'essais et dans les recommandations techniques du fabricant.

Revêtement de finition prévu : peinture acrylique (lot peintures).

Les joints longitudinaux et de dilatation seront traités suivant la technique et les produits prévus dans les procès verbaux. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, à l'avis technique et aux recommandations du fabricant. Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'accessoires, de calfeutrements CF et phoniques et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Plafond CF1h du local ménage, des locaux de rangement et du TGBT.

ARTICLE 104 – PLAFOND PLATRE SUSPENDU ACOUSTIQUE

Exécution

Fourniture et mise en œuvre de plafond à joints non apparents constitué par vissage de plaques de plâtre sur une ossature métallique en acier galvanisé suspendue par pattes à la structure support.

L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant. Les plaques seront de qualité hydrofuge dans les pièces humides.

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose selon les prescriptions du fabricant de plafonds horizontaux à joints non apparents comprenant une ossature métallique en acier galvanisé fixée à l'aide de suspente sous l'ossature primaire. Plafond constitué d'une plaque de plâtre cartonnée d'épaisseur 13 mm acoustique à perforations linéaires. Cette ossature devra permettre la fixation des profilés métalliques supports du plafond plâtre. Cette ossature sera composée de tout accessoire permettant sa mise en œuvre et sa résistance au feu à savoir des attaches, des éclisses, des suspentes, des cavaliers... Type et répartition d'ossature selon portée maximale.

Compris finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande microperforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A (soignée), le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition.

Revêtement de finition prévu : peinture acrylique (lot peintures).

Les joints longitudinaux et de dilatation seront traités suivant la technique et les produits prévus dans les procès verbaux. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, à l'avis technique et aux recommandations du fabricant. Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de découpe, d'accessoires, de calfeutrements phoniques et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.



Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Plafond plâtre de la cage d'escalier.

ARTICLE 105 – ISOLATION EN LAINE MINERALE

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Fourniture et pose selon prescriptions du fabricant et règles de mise en œuvre, de feutre en laine minérale – muni d'un pare-vapeur - d'épaisseur épaisseur totale 300 mm, ayant un coefficient $\lambda = 0.032 \text{W/m}^\circ\text{C}$, soit $R=9.37 \text{ m}^2.\text{K/W}$, en plenum de faux plafond. Panneaux ayant un classement au feu M0.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de découpes. Le tout pour un parfait achèvement de l'ouvrage.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées au plan :

- Au droit des plafonds du R+1.

ARTICLE 106 – JOUEES DE FAUX-PLAFONDS

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).

Les jouées de faux-plafond qui ne pourront pas être exécutées avec des dalles de la catégorie des faux-plafonds mis en œuvre seront réalisées en panneaux plaques de plâtre classées M0 selon localisation et besoins du projet.

Seront comprises toutes les sujétions de fixation, d'habillage des chants, d'ossatures secondaires, de formes, de raccords, de renforts et de traitement barrière CF selon besoins. Se reporter au DTU 58.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans.

- Jouées au droit du châssis de désenfumage de l'escalier selon repérage aux plans.



DESCRIPTION DES ARTICLES :

L'entreprise titulaire du lot fournira et mettra en œuvre des anti pince doigts réglementaires sur toutes les portes accessibles aux petits enfants.

Toutes les portes vitrées seront munies d'une vitrophanie. Cette dernière est installée sur toutes les parois vitrées, de façon à éviter les heurts sur les surfaces des personnes malvoyantes. Elle est visible de tous et de couleur contrastée à deux hauteurs différentes, afin d'être également visible par les personnes de petites taille et les enfants. Elle doit être visible des deux côtés.

ARTICLE 201 – BLOC-PORTE SIMPLE VANTAIL CF 1/2h, à AME PLEINE

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières (chapitre 2):

Fourniture et pose dans cloisons sèches ou maçonneries de différentes épaisseurs de blocs-portes CF1/2h.

Huisserie en bois adaptée à l'épaisseur de la cloison (exigence non forcément représentée en plan), prépeinte et à peindre (lot peinture).

Porte à âme pleine, largeur de 93 cm, à peindre.

Etanchéité au feu réalisée par joints thermo gonflants autour du vantail et en traverse. Serrure avec canon du type européen (et sur organigramme dû au présent lot).

Equipements:

- butoir sur mur (implantation à voir en phase chantier),
- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure de sûreté type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- bouton moleté
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque côté)
- Signalétique réglementaire
- Ferme-porte hydraulique à glissière avec bras coloris au choix de l'architecte et capot d'appareil inox.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement CF, d'affichette réglementaire telle que décrite dans les prescriptions techniques. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Local ménage Pi10, locaux de rangement Pi5 (2U)

ARTICLE 202 – BLOC-PORTE SIMPLE VANTAIL CF 1h, à AME PLEINE

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières (chapitre 2):

Fourniture et pose dans cloisons sèches ou maçonneries de différentes épaisseurs de blocs-portes CF1h.

Huisserie en bois adaptée à l'épaisseur de la cloison (exigence non forcément représentée en plan), prépeinte et à peindre (lot peinture).

Porte à âme pleine, largeur de 93 cm, à peindre.

Etanchéité au feu réalisée par joints thermo gonflants autour du vantail et en traverse. Serrure avec canon du type européen (et sur organigramme dû au présent lot).

Equipements:

- butoir sur mur (implantation à voir en phase chantier),
- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure de sûreté type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- bouton moleté
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque côté)
- Signalétique réglementaire
- Ferme-porte hydraulique à glissière avec bras coloris au choix de l'architecte et capot d'appareil inox.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement CF, d'affichette réglementaire telle que décrite dans les prescriptions techniques. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- TGBT Pi2 (1U)

ARTICLE 203 – BLOC-PORTE SIMPLE VANTAIL PF1/2h

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières (chapitre 2):

Fourniture et pose dans cloisons sèches ou maçonneries de différentes épaisseurs de blocs-portes.

Huisserie bois adaptée à l'épaisseur de la cloison (exigence non forcément représentée en plan), prépeinte anti corrosion et laquée teinte RAL ou à peindre.

Etanchéité au feu réalisée par joints thermo gonflants autour du vantail et en traverse.

Porte à âme pleine, largeur de 93 cm, à peindre.

Equipements:

- butoir sur mur ou au sol (implantation à voir en phase chantier),
- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- bouton moleté
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque côté)
- dispositif anti-pince doigts intégré au vantail de porte

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement et de finition. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Portes simple vantail (5U)

ARTICLE 204 – BLOC-PORTE SIMPLE VANTAIL PF1/2h

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières (chapitre 2):

Fourniture et pose dans cloisons sèches ou maçonneries de différentes épaisseurs de blocs-portes.

Huisserie bois adaptée à l'épaisseur de la cloison (exigence non forcément représentée en plan), prépeinte anti corrosion et laquée teinte RAL ou à peindre.

Etanchéité au feu réalisée par joints thermo gonflants autour du vantail et en traverse.

Porte à âme pleine, largeur de 93 cm, à peindre.

Equipements:

- butoir sur mur ou au sol (implantation à voir en phase chantier),
- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- bouton moleté
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque côté)
- Oculus rectangulaire d'environ 75 cm de ht et 40 cm de largeur en partie haute sur les portes des salles de classe, salle de motricité et périscolaire
- dispositif anti-pince doigts intégré au vantail de porte

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement et de finition. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Portes simple vantail (6U)

ARTICLE 205 – BLOC-PORTE 2 VANTAUX TIERCES PF 1/2h

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).
Fourniture et pose dans cloisons plâtre ou maçonneries d'un bloc-porte à 2 vantaux tiercés, à âme pleine prépeinte, à huisseries bois. Huisseries adaptées à l'épaisseur de cloison (exigence non forcément représentée en plan), à peindre.
La porte possédera absolument un vantail permettant un passage libre de 90cm.
Porte avec indice d'isolement acoustique au moins égal à 35 dB (A).

Equipements:

- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- bouton moleté
- butoir au sol ou sur mur (implantation à voir en phase chantier),
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque coté)
- Oculus rectangulaire d'environ 75 cm de ht et 40 cm de largeur en partie haute sur le vantail principal
- Oculus rectangulaire d'environ 40 cm x 40 cm en partie basse sur le vantail principal
- Crémone pompier
- dispositif anti-pince doigts intégré aux vantaux
- Ferme porte

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement, d'affichette réglementaire telle que décrite dans les prescriptions techniques. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans:

- Portes de la salle de motricité (1U) Pi 7

ARTICLE 206 – BLOC-PORTE 2 VANTAUX CF1/2h

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).
Fourniture et pose dans cloisons plâtre ou maçonneries d'un bloc-porte à 2 vantaux, CF1/2h, à âme pleine prépeinte, à huisseries bois. Huisseries adaptées à l'épaisseur de cloison (exigence non forcément représentée en plan), à peindre.
Porte avec indice d'isolement acoustique au moins égal à 35 dB (A).

Equipements:

- béquilles et rosaces en aluminium
- serrure type canon européen sur organigramme (dû au présent lot),
- butoir au sol ou sur mur (implantation à voir en phase chantier),
- Plaque de propreté en partie basse (de chaque coté)
- Oculus rectangulaire d'environ 75 cm de ht et 40 cm de largeur en partie haute sur les 2 vantaux
- Oculus rectangulaire d'environ 40 cm x 40 cm en partie basse sur les 2 vantaux
- Crémone pompier
- Ferme porte

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, de calfeutrement, d'affichette réglementaire telle que décrite dans les prescriptions techniques. Le tout pour un parfait achèvement. Se reporter au DTU 36.1.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans:

- Porte du local rangement (1U) Pi 16

ARTICLE 207 – ORGANIGRAMME DES CLES ET SUJETIONS DE SERRURES

Exécution

L'entrepreneur du présent lot établira l'organigramme des clés pour l'ensemble des portes prévues dans le cadre du présent projet dans les différents lots, étant entendu que la fourniture et la pose des canons seront à la charge de chaque lot concerné.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées au plan :

- Pour l'ensemble de l'opération, prévoir l'organigramme des clés de toutes les portes

ARTICLE 208 – PLINTHES BOIS

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).
Fourniture et pose - sur supports traditionnels de plinthes sapin 100 x 10mm à la périphérie de tous les locaux recevant un revêtement de sol souple. Plinthes à peindre avec peinture de finition (LOT PEINTURES).
Compris toutes sujétions de fixations, de coupes, de raccords soignés et de finition.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Ensemble des pièces équipées de sols souples

ARTICLE 209 – HABILLAGES DES MENUISERIES

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).
Fourniture et pose de tous profils, champlats à bords arrondis, quarts de rond, frisette, angles etc. pour habillage et parfaite finition. Pour l'ensemble des menuiseries intérieures et à la demande.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans :

- Prévoir un forfait pour l'ensemble.

ARTICLE 210 – COFFRE CACHE-CANALISATION

Exécution

Détail d'exécution complétant les spécifications techniques particulières de réalisation des travaux (chapitre 2).
Coffre comprenant 3 faces suivant besoins à réaliser en panneaux bois agglomérés d'épaisseur minimum 16mm et à parements mélaminés - coloris au choix de l'architecte. Coffre démontables. Classement au feu minimum M2. Fixations sur tasseaux bois obligatoirement par vis.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre, d'accessoires, de fixations, joint acrylique.

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications éventuelles portées aux plans:

Ensemble des coffres des canalisations de descentes EU/EV.

ARTICLE 211 – SEPARATEUR D'URINOIR MURAL EN STRATIFIE

Exécution

Fourniture et pose, selon les prescriptions du fabricant, de séparateur d'urinoir mural en stratifié avec les caractéristiques suivantes :



- Séparations en stratifié massif 10 mm, teinte au choix de l'architecte
- Bords et angles supérieurs arrondis
- Fixation au mur par 4 équerres en inox laqué gris, assemblées par paire, montées dos à dos afin d'assurer une meilleure stabilité latérale

- Fixation au sol par pied vérin en nylon armé de fibres de verre
- Visserie inox à empreinte spéciale anti-effractions
- Hauteur : 610 mm. Largeur : 365 mm

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, de coupes et d'étanchéité, le tout pour un parfait achèvement de l'ouvrage

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications portées aux plans:

- Séparateur d'urinoirs muraux du sanitaire (2U)

ARTICLE 212 – SEPARATEUR WC MATERNELLE

Exécution

Fourniture et pose, selon les prescriptions du fabricant, de séparateurs de WC maternelle.



Ces cloisonnettes de WC permettent à l'enfant de s'isoler. Elles reposent sur un pied réglable en hauteur et 2 fixations au mur ce qui facilite le nettoyage des sols.

- Séparations en stratifié massif 12 mm
- Bords et angles supérieurs arrondis
- Fixation au mur par 2 équerres en inox montées dos à dos afin d'assurer une meilleure stabilité latérale
- Fixation au sol par pied vérin en nylon armé de fibres de verre
- Dimensions totales : L 700 mm x H 625 mm x P 12 mm

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, de coupes, le tout pour un parfait achèvement de l'ouvrage

Consistance des travaux

Selon besoins du projet et indications portées aux plans:

- Séparation de WC maternelle dans le sanitaire (3U)